

COMMUNE DE SCHOENECK



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021 8^{ème} séance ordinaire

PRÉSENTS :

E. REICHERT	R. KUHN	R. BUISSE
G. BASTIAN	R. ANDRE	A. ANDREACCHI
S. AUGUSTIN	B. MARQUIS	B.OBERLE
B. CRAPANZANO	B. JAECK	A. PAULY
E. WEBER	E. LUDWIG	R. GABRIEL
T. BROSIUS		

ABSENT : S. LAMBERT

ABSENTS EXCUSÉS : N. KIEFER M.R. DRUI L. BOTZ D. LUDWIG
B. FALK C. MASSONNET

Convoqués le 1^{er} mars 2021.

Six procurations ont été données :

- De Madame Christine MASSONNET à Monsieur Alain PAULY
- De Madame Béatrice FALK à Monsieur Gabriel BASTIAN
- De Madame Nathalie KIEFER à Madame Elisabeth WEBER
- De Madame Marie-Rose DRUI à Monsieur Robert ANDRE
- De Monsieur Laurent BOTZ à Madame Edith REICHERT
- De Monsieur Didier LUDWIG à Monsieur Roland KUHN

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel nominatif des conseillers, propose la désignation de Madame Michèle MULLER comme secrétaire de séance. Aucune objection n'est émise à cette proposition.

Il est ensuite proposé de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2021. A l'unanimité des membres présents et représentés, ce dernier est adopté. Il est procédé à la signature du PV par les conseillers présents.

POINT 1 – Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires des écoles publiques

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis la rentrée de septembre 2017, les écoles bénéficient d'une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.

Cette dérogation n'étant applicable que sur 3 ans, il est demandé à la municipalité de renouveler ou d'actualiser son choix.

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2017 validant le passage à la semaine des quatre jours et afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en accord avec les conseils des écoles, souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de maintenir la semaine de quatre jours pour une période de trois ans
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches en ce sens auprès de la Direction Académique de l'Education Nationale.

Le changement d'horaires proposé par la commune n'ayant pas été validé par les 2 conseils d'écoles, les horaires actuellement en place seront reconduits pour 3 ans.

POINT 2 - Pacte Financier de Solidarité de la Communauté d'Agglomération de Forbach et des 21 communes membres

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose aux communautés et aux métropoles signataires d'un contrat de ville la mise en place d'un pacte financier et fiscal. Sur la base des dispositifs déjà en place au sein de la Communauté d'Agglomération, celle-ci a élaboré un projet de pacte financier de solidarité qui a été soumis aux Maires des communes membres dans le cadre de la conférence des maires.

Ainsi, le pacte proposé par l'intercommunalité relève les dispositifs suivants :

- Maintien du Fonds de concours en faveur des investissements locaux à raison d'une enveloppe de 100.000 € par commune sur la période de la mandature. Cette enveloppe pourra être mobilisée pour des projets structurants effectivement réalisés.
- Maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avec introduction, dans la répartition, de l'IFER générée par l'implantation de champs photovoltaïques.
- Maintien des modalités de répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales selon les règles de droit commun (sans pondération en + ou en -).
- Rappel des modalités d'application des « Attributions de Compensation » résultant du transfert de la taxe professionnelle et des divers transferts de compétences soit d'origine légale, soit liés à des décisions volontaires (compétences optionnelles ou facultatives).

Le pacte rappelle en outre les règles applicables en matière d'eau, d'assainissement et des eaux pluviales urbaines. Il souligne aussi la volonté commune d'assurer l'équilibre financier du service des déchets ménagers. Enfin, il insiste sur la poursuite de la démarche de mutualisation des moyens entre l'intercommunalité et les communes membres sur la base du volontariat.

Les conseils municipaux sont appelés à délivrer un avis simple sur ce projet de pacte financier de solidarité.

Il est proposé d'émettre un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'émettre un avis favorable quant au projet de pacte financier de solidarité

Monsieur Alain PAULY sollicite quelques informations complémentaires.

POINT 3 – Réduction du loyer du cabinet des infirmières pendant la cohabitation avec le nouveau médecin généraliste

Monsieur le Maire explique que le nouveau médecin généraliste, provisoirement installé au centre médico-social en attendant son installation dans ses propres locaux, occupe la salle d'attente en cohabitation avec le cabinet des infirmières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réduire le montant du loyer des infirmières jusqu'au départ du médecin généraliste. Pour rappel ce loyer mensuel est de 307,52 € (Hors charges).

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2015 fixant le loyer du cabinet des infirmières,
VU la délibération du conseil municipal en date du 12 février 2021 fixant le loyer du cabinet médical pour le nouveau médecin généraliste,

CONSIDERANT le partage de la salle d'attente entre le médecin généraliste et le cabinet des infirmières,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de réduire le loyer du cabinet des infirmières jusqu'au départ du médecin généraliste. FIXE le loyer du cabinet des infirmières à 228,51 € (hors charges). (Révisé chaque année en fonction de la variation du coût de la construction publié par l'INSEE.)
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POINT 4 - Divers et informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Deux contrôles de vitesse de 3 heures chacun ont été réalisés par la Police en décembre et janvier : 55 et 47 infractions à la vitesse ont été relevées à l'entrée du village ;
- Un marquage au sol rappelant les zones 30 sera réalisé prochainement ;
- Les nids de poule de la rue Stéphanie ont été provisoirement rebouchés ;
- Les travaux de rénovation du mur de soutènement rue des Marronniers démarreront la semaine prochaine ;
- Contact a été repris avec les maires de Stiring-Wendel et Petite-Rosselle concernant la mutualisation de la police municipale ;
- Les 13 et 20 juin auront lieu les élections départementales et régionales.

Suivi du tour de table :

- Madame Edith REICHERT fait savoir que notre assistante d'allemand est en arrêt jusqu'au 1^{er} septembre. Une remplaçante assurera les cours jusqu'à son retour.

La séance est levée à 18 h 00.

